

heureux qu'ils aient été à Washington, non que je me sois attendu à les voir obtenir une réciprocité commerciale quelconque, mais simplement parce que j'aime à les voir établir des relations amicales avec nos voisins. Je suis heureux d'apprendre que sous ce rapport, leur mission n'a pas été infructueuse. Comme résultat de cette mission, j'apprends qu'on va s'entendre pour établir la frontière entre le Canada et l'Alaska. Voilà une question importante sous tous les rapports. Il n'est pas probable que cette partie du pays soit jamais habitée par une nombreuse population, si elle est jamais peuplée, mais, dans tous les cas, elle est ouverte au commerce, et il vaut beaucoup mieux que la frontière entre les deux pays soit établie maintenant que plus tard, alors qu'il se sera peut-être élevé entre les commerçants quelque différend, avec toutes ses conséquences. Jusque-là, le voyage des ministres à Washington n'a pas été infructueux, mais il a eu son utilité.

Comme deuxième résultat du voyage des ministres à Washington, nous allons enfin avoir une législation pour la réciprocité des services de sauvetage en cas de naufrages. C'est assurément là un résultat important de leur voyage à Washington. Je crois que pendant plusieurs années, nous avons maintenu dans nos statuts une offre de réciprocité ; j'ignore si elle subsiste encore, si elle a été abrogée ce n'est que depuis un an ou deux. Mais cette offre a subsisté pendant plusieurs années et n'a jamais été acceptée. Jusqu'à présent, les ministres n'ont pas essayé de faire adopter une loi de ce genre. Une ou deux fois, certainement une fois, un projet de loi a été présenté, si j'ai bonne mémoire, par l'honorable député de Frontenac (M. Kirkpatrick) pour établir en deça de la frontière une réciprocité qui pourrait en tout temps être mise en vigueur par la législation américaine. Ce projet de loi n'a pas été adopté, mais il a reçu son coup de grâce de la main des ministres ; il n'a peut-être pas été repoussé ouvertement, mais je suis sûr que les ministres n'ont jamais levé un doigt pour l'appuyer. Connaissant la grande influence qu'ils exercent sur la représentation dans cette chambre, je suis également sûr que s'ils avaient seulement levé un doigt pour appuyer ce projet de loi, il aurait été adopté. Pour une raison ou pour une autre, un projet de loi semblable a été rejeté au cours d'une session subséquente. Pendant leur séjour à Washington, les ministres ont discuté cette question avec le gouvernement américain, et comme résultat, nous allons avoir cette législation humaine, car il faut avouer que c'est une honte criante pour ces deux nations qu'une semblable loi n'ait pas été passée plus tôt.

Nous allons aussi avoir une commission chargée d'élaborer des règlements pour la conservation du poisson et pour prévenir la contamination des eaux. C'est là une question technique que je ne prétends pas être compétent à traiter, mais je suis persuadé qu'elle est très importante et que sa solution devra produire un grand bien, si nous pouvons avoir des règlements internationaux s'appliquant aux États-Unis et au Canada, pour prévenir la contamination des eaux et empêcher l'emploi de ces engins de pêche qui sont si destructeurs. A ces divers points de vue, la mission des ministres a été fructueuse.

Nous allons avoir une commission internationale et recevoir le rapport d'une commission canadienne, celle qui a été chargée d'étudier le fonctionnement du service civil. Je vais m'abstenir de parler de

ce dernier sujet, jusqu'à ce que nous ayons le rapport de cette commission. C'est une question qu'il est un peu dangereux d'aborder en l'absence d'informations complètes, et il me paraît plus prudent de n'en rien dire, en attendant le résultat du rapport de la commission. Mais je suis surpris de ne trouver dans le discours du trône aucune mention d'une autre commission qu'on avait promise à grand son de trompe, et qui devait étudier le fonctionnement des lois prohibitives dans les pays étrangers. Je ne crois pas en avoir entendu souffler un mot depuis le mois de juillet dernier. Je croyais, et tout le monde comptait qu'il serait fait mention de cette commission dans le discours du Trône ; car, si ma mémoire ne me fait pas défaut, cette commission avait été nommée avec instruction d'examiner et de corriger une erreur commise par le ministre des finances dans un moment de faiblesse ; et dans un moment de courage, il a estimé qu'il valait mieux ne pas persister dans son erreur, mais se renseigner sur une question qu'il avait résolue sans posséder de renseignements suffisants. Mais je ne porterai pas de jugements d'après des informations qui ne font défaut ; je crois seulement que l'honorable ministre a eu un autre moment de faiblesse à ce sujet.

Quant à la législation projetée, elle est d'un caractère peu sérieux, et, comme l'a fait remarquer le député de Hastings-est (M. Northrup), elle est de nature à amener une courte session. Du moins, elle ne comporte rien qui doive provoquer de longs débats dans cette chambre, à une exception près, je veux parler du projet de loi concernant le remaniement des collèges électoraux. De tous les projets de loi indiqués, celui-là est le plus important dont le parlement ait à s'occuper, parce qu'il constitue la base même du système de gouvernement qui nous régit. La représentation équitable du peuple, la représentation juste et adéquate du peuple, la représentation juste et adéquate de chacun est la base même du gouvernement responsable. L'honorable député a exprimé l'espoir, il y a un instant, que cette base reposerait sur les principes de la justice. J'accueille cette déclaration avec plaisir, M. l'Orateur, parce que ce sera la première fois qu'un semblable projet de loi aura été appuyé sur de tels principes. Jamais, jusqu'à présent, un projet de loi de ce genre n'a été basé sur les principes de l'équité, et nous allons voir si cette fois, le gouvernement va répondre à l'attente de son partisan, si dans le futur projet de loi, il va suivre l'ancienne méthode consistant à grouper les grits de façon à donner aux tories, une chance ailleurs, ou s'il va répartir également les grits et les tories afin de permettre à l'opinion publique de s'exprimer équitablement dans chaque circonscription électorale. Je ne suis pas sûr, toutefois, que l'honorable député n'ait pas trop présumé. Je ne dirai pas qu'il fait erreur, je ne hasarderai aucune prédiction, mais je suis heureux d'apprendre que, pour sa part, du moins, il s'attend à ce qu'on fasse preuve de justice, et j'espère que tous les autres membres de la droite seront animés du même esprit.

Je n'ai plus qu'une remarque à faire, et c'est une remarque de tristesse. L'honorable député de Hastings-est (M. Northrup) a fait allusion en termes appropriés, dans les termes les plus appropriés mêmes, au triste événement qui a affligé dernièrement tous les sujets britanniques du monde entier, et non seulement les sujets britanniques, mais encore toutes les nations civilisées. Il existe, après